

liaison

**STOP
AU BÉTON !**

**PRÉSERVONS LES
TERRES AGRICOLES**



UNE NOUVELLE ÉQUIPE À LA MRAe

Toutes les associations de défense de l'environnement vous le diront « la création de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe), en 2016, est une belle avancée ». La mission donne des avis sur les plans, programmes et sur les projets urbanistiques. Ils sont pour nous une source inestimable. Or, pendant l'été, un conflit entre la MRAe et les services de l'Etat, portant sur la quantité de dossiers traités, a conduit à la démission collective des membres de la MRAe. En un mot, l'Etat voudrait que les dossiers « de moindre importance » ne soient plus traités, les membres de la mission pensent eux qu'il n'y a pas de « petits dossiers ».

Aucune sortie de crise n'ayant été trouvé, l'équipe de la MRAe a été entièrement renouvelée en octobre. Pour Guillaume Choisy qui assure la présidence, au moins jusqu'à la fin de l'année : « Il n'y a pas eu de gros trous dans la raquette, les avis ont été rendus. »



FNE ILE-DE-FRANCE ACCUEILLE TROIS NOUVELLES ASSOCIATIONS

- ▶ [Les Cols Verts Ile-de-France](#) pour un système agricole et alimentaire vertueux avec quatre fermes urbaines le long du canal de l'Ourcq en Seine-Saint-Denis, le [Réseau Compost Citoyen Ile-de-France \(RCC idf\)](#) pour une meilleure gestion de proximité des biodéchets par le compostage et [Mieux se Déplacer à Bicyclette \(MDB\)](#), association pionnière sur le développement des continuités cyclables partout en Ile-de-France.



95: UNE CITÉ SCOLAIRE SOUS LES AVIONS!

En juin 2025, s'est tenue une enquête publique préalable à la création d'une ZAC (zone d'aménagement concerté) sur le triangle de Gonesse, où se construit une gare de la ligne 17 Nord du Grand Paris Express, qui n'a plus de justification depuis l'abandon des projets EuropaCity et Terminal 4. Dans cette zone agricole, interdite à l'habitat en raison du bruit des avions de Roissy CDG, l'Etat et la Région projettent maintenant une « cité scolaire à vocation internationale » de 2 300 élèves, avec internat.

Or, si la commissaire enquêtatrice a rendu un avis global favorable, elle a émis une réserve de poids : ne pas retenir le projet de cité scolaire dans le périmètre de la ZAC. Sans tenir compte de la réserve, le préfet a signé le 30 septembre l'arrêté de création de la ZAC.



Prise en otage des jeunes, pour justifier une gare égarée en plein champ, dépouille d'EuropaCity !

92: LA PASSERELLE SEGUIN ENFIN OUVERTE!

Très régulièrement, Pierre-Christophe Baguet, maire de Boulogne-Billancourt, s'en prend aux associations accusées de bloquer les projets de la ville. Il nous reproche, par exemple, d'avoir attaqué devant les tribunaux la modification du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) des Hauts-de-Seine et, de ce fait, la cinquième passerelle permettant d'accéder à l'île Seguin (cf. *Liaison 205*). Cette passerelle, dite Nord, forme le toit de la nouvelle gare de la station Pont de Sèvres du Grand Paris Express, elle est donc très concernée par la procédure en cours qui vise à conserver l'interdiction de construire en zone rouge du PPRI. Finalement, la passerelle a été ouverte en octobre dernier. Il a suffi que la ville et les autres acteurs du projet, dont le préfet, se mettent d'accord... La prétendue obstruction des associations était un nouveau coup de bluff.



© Luc Blanchard

RÉINVENTER LA PAC AVEC LE COLLECTIF NOURRIR



Dans la perspective de la prochaine politique agricole commune (PAC) prévue pour 2028, le collectif NOURRIR, dont fait partie FNE, s'engage dès à présent pour défendre [sa vision pour une future politique agricole et alimentaire commune \(PAAC\)](#) : qui aille au-delà de la PAC actuelle et qui soit capable de soutenir les agriculteurs par des prix rémunérateurs, de reconnecter la production agricole aux besoins alimentaires des populations, d'accompagner la transition

agroécologique et de favoriser le renouvellement des générations agricoles.

Ses propositions :

- un système des prix et des marchés pour des revenus agricoles stables et un accès à une alimentation saine et diversifiée pour tous,
- des aides ciblées pour les pratiques favorables à l'environnement,
- un programme global de renouvellement des générations et de dynamique des territoires,
- et un budget à la hauteur des transitions à venir !

GARDONS LE CAP PAR GROS TEMPS !

Au lendemain de la 30^eCOP de Belem, au Brésil, force est de constater, quinze ans après l'accord de Paris, que la concrétisation d'engagements pourtant à l'ambition réduite – comme ceux de l'UE notamment – n'est pas au rendez-vous au niveau mondial.

La trajectoire du réchauffement climatique à l'horizon 2100 reste prévisible à + 2,8 degrés. Les principaux pays émetteurs comme les USA sortent du cercle ou se tiennent à distance alors que « *la crise climatique n'est pas seulement une crise environnementale c'est aussi une crise de justice et d'équité* » comme l'a souligné le président de la République du Congo. Pas de consensus pour une accélération significative pourtant nécessaire.

À l'échelle nationale, nous sommes préoccupés par les errements des formations politiques et par la réduction des moyens budgétaires alloués à des priorités pourtant partagées par les Français, soucieux des conséquences de la crise climatique sur leur santé, leur sécurité et leur niveau de vie.

Dans ce contexte instable où les associations sont attaquées et où les régressions environnementales se multiplient, il nous faut tenir le cap. Le rendez-vous des élections municipales de 2026 sera une opportunité pour faire entendre nos plaidoyers.

Nous travaillons aussi dans la durée. Ainsi, depuis 2022, FNE Ile-de-France et son réseau multiplient les initiatives pour défendre les terres agricoles : notre campagne #laissebeton s'est prolongée par de nombreuses contributions durant l'élaboration du nouveau Schéma directeur de la Région Ile-de-France. Aujourd'hui, grâce au soutien de l'ADEME et de la DRIEAT, nous publions un livret sur la sobriété foncière qui fait l'objet du dossier de ce numéro.

Parallèlement, avec la Fondation pour le logement des défavorisés et la Fondation pour la nature et l'homme, nous avons réalisé une étude « Loger sans artificialiser » pour démontrer que c'est possible en Ile-de-France. Tous ces travaux concourent à la sauvegarde du vivant qui est notre colonne vertébrale.

Enfin nous explorons des pistes de partenariat avec des associations du secteur des solidarités, de l'insertion par l'activité économique car il n'y aura pas de transition écologique sans justice sociale, c'est pourquoi nous recherchons une complémentarité d'actions en faveur d'une écologie populaire.

À toutes et tous, en cette fin d'année, nous souhaitons de très bonnes fêtes. L'année 2026 s'annonce riche en bouleversements en tous genres, soyons ensemble au rendez-vous.

SOMMAIRE

[Cliquez sur les articles
pour accéder aux pages](#)



© Jean-François Dupont

ÉVÉNEMENT

Élections municipales 2026
Faire entendre la voix de nos associations

04



© DR



© Nature et Société

22

VAL-D'OISE

Chemin de halages de Bezons
« Bitumisation » outrancière

05

PARIS

Fondations, établissements publics...
des promoteurs comme les autres ?

06

HAUTS-DE-SEINE

Maires « bâtisseurs »
des promesses et des ZAC

07

ESSONNE

En Essonne, les SCoT
ont du mal à s'imposer

08

SEINE-ET-MARNE

PLUi du Pays de Fontainebleau :
des inquiétudes

09

VAL-DE-MARNE

Le boulevard Altival
un non-sens écologique
et économique

10

YVELINES

Le devenir du site Servier
suscite les craintes des associations

11

SEINE-SAINT-DENIS

Entrepôt Green Dock
Touche pas à la Seine

12

DOSSIER

Stop au béton !
Présons les
terres agricoles

13 - 16

INITIATIVE

Produire des logements accessibles
sans artificialiser

17

ÉNERGIE

La folie des data centers /
Transition énergétique, oui
sur des espaces naturels
et agricoles, non

18 - 20

NUISANCES AÉRIENNES

Vols de nuit à Roissy
à quand un couvre-feu ? /
Couver-feu à Orly : un arbitrage
contre les riverains !

21

EAU

Lac de Créteil :
un nouveau départ

22

ÉCOLOGIE POPULAIRE

Pour une écologie
qui ne laisse personne de côté

23

À LIRE

- À l'ombre des arbres
- Impact

24



Élections municipales 2026

Faire entendre la voix de nos associations

Le séminaire de rentrée de FNE Ile-de-France, accueilli le 4 septembre dans les locaux d'Essonne Nature Environnement, à Épinay-sur-Orge, a été une première occasion d'ouvrir le débat avec des élus sur les enjeux des prochaines élections municipales et de préparer notre stratégie d'intervention. Nous voulons susciter le dialogue avec nos concitoyens, informer sur nos luttes et nos projets, interpeller les candidats sur leurs bilans et leurs engagements futurs et porter nos propositions pour des territoires vivables.

Les élections municipales de mars 2026 auront un impact sur la place de la nature en ville, l'urbanisme et les mobilités douces, l'adaptation au changement climatique, l'isolation des bâtiments publics, l'alimentation durable dans les cantines scolaires... mais aussi sur la gouvernance des politiques des intercommunalités en matière d'aménagement, d'énergie, de gestion de l'eau, des déchets.



© Jane Buijsson

BÂTIR UNE STRATÉGIE ET OUTILLER LE RÉSEAU

L'enjeu majeur pour nos associations est de nouer un dialogue avec les citoyens à l'occasion de la campagne des élections municipales pour favoriser la protection des zones naturelles, forestières et agricoles, encadrer l'extension urbaine et l'artificialisation des sols tout en répondant aux besoins croissants de logements.

Un groupe de travail de FNE Ile-de-France a été mis en place dès l'été 2025 pour récolter avis et attentes des fédérations départementales et mieux cibler l'appui à apporter au réseau pour élaborer une stratégie en direction des candidats aux municipales.

Les associations pourront s'appuyer sur des argumentaires et des fiches méthodologiques concernant nos thèmes prioritaires : lutte contre l'artificialisation des terres agricoles, lutte contre des projets industriels ou urbains impactant l'environnement, notamment les data centers, gestion des déchets, alimentation durable, participation des habitants au débat public et aux projets locaux...

TROUVER DES ALLIÉS

Pour mieux toucher et mobiliser les habitants pendant la campagne, un répertoire des modes d'action ainsi que des formations à la

communication seront proposés à destination du réseau tout en laissant à chaque fédération le soin d'adapter les outils à son territoire avec l'appui de la fédération régionale si nécessaire.

À l'échelle régionale comme au niveau local, nos messages auront d'autant plus de chance d'être entendus et compris qu'ils seront portés avec d'autres : associations, réseaux, acteurs déjà engagés dans nos projets.

D'ores et déjà, des structures et réseaux comme Terre de Liens, Pacte pour la transition (plateforme « Mairie-me »), the Shift Project (plate-forme « territoires du futur »), Pacte pour le pouvoir de vivre, Réseau Action Climat, TEDDIF... mettent en place des plateformes participatives et collaboratives pour créer de l'échange et renforcer nos messages et leur diffusion.

Ces différentes actions doivent nous permettre de collectivement construire une stratégie de plaidoyer afin de faire émerger les enjeux environnementaux dans les projets des candidats aux élections municipales et dans le débat public.

Julia BOTHIN

Chargée de mission communication et événementiel

Muriel MARTIN-DUPRAY

Coprésidente de FNE Ile-de-France



© Jean-Yves Le Tétour

Chemin de halage de Bezons

« Bitumisation » outrancière

Le chemin de halage de Bezons, sur le linéaire entre le pont de Bezons et le pont Éole, a fait l'objet d'un aménagement afin de permettre l'installation d'une piste cyclable dans le cadre d'un projet porté conjointement par la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et la mairie de Bezons.

REMARQUES ET PROPOSITION DU COLLECTIF

- **Le CADEB** (Collectif d'associations pour la défense de l'environnement dans les boucles de Seine / Saint-Germain-en-Laye) a exprimé, à diverses reprises, sa crainte que ce chemin, un des derniers endroits des rives de Seine encore un peu naturel, voire sauvage, ne soit fortement impacté par la pose d'une piste initialement prévue en béton et surtout par la mise en place d'un éclairage.

Le 26 novembre 2024, nous avions réitéré le souhait d'un éclairage moins nocif pour la biodiversité, avec des mâts de faible hauteur et avec des lampes à détecteur de mouvement. Un choix plus respectueux de l'environnement et aussi plus économique.

RÉALISATION DES TRAVAUX

Une épaisse et large couche de bitume (quinze centimètres d'épaisseur, trois mètres de large) a finalement été mise en place sur une partie du linéaire, recouverte par une couche perméable de couleur beige destinée à atténuer l'effet route. Des hauts lampadaires ont bien été installés à raison d'un tous les vingt mètres.

De chaque côté de la piste, le sol a été profondément remanié et toute la végétation présente a été enlevée. De multiples buissons et arbustes ont été détruits, remplacés ça et là par une végétation en plaques ou par des pots de fleurs. Les ronciers, pourtant si utiles à la faune ailée et aux pollinisateurs, en plus de fournir des mûres très appréciées des promeneurs, ont été détruits. Le revêtement est présenté comme perméable. Si c'est le cas de la couche supérieure, la sous-couche bitumineuse ne peut permettre une infiltration efficace, notamment sur cette zone inondable.

DÉGRADATION ENVIRONNEMENTALE

L'ampleur des travaux et la destruction de la végétation ont immanquablement perturbé l'ensemble du cortège faune-flore. Le cadre de nature qui existait sur cette trame verte et bleue s'en trouve totalement défiguré et la trame noire (absence de lumière) qui existait sur certaines parties du chemin va laisser place à une importante pollution lumineuse, préjudiciable à la faune nocturne, en particulier, et à la biodiversité, en général. Même si l'intensité de l'éclairage n'est maximale que lors des passages, les insectes et les populations d'oiseaux seront fortement impactés.

Avec ces aménagements, nos craintes de voir la dénaturation et l'artificialisation du lieu étaient malheureusement fondées. Le chemin de halage ancien nécessitait certainement nettoyage et amélioration. Mais la transformation de ce corridor vert en un boulevard urbain, pour un coût de 4 millions d'euros, pose question.

Ce qui était présenté comme l'aménagement d'une voie verte devant préserver les espaces naturels des berges et l'environnement n'est en fait qu'une route ou une voie rapide à vélos et deux-roues motorisées.

Le Cadeb soutient le développement des infrastructures pour les circulations douces, mais celui-ci ne doit pas se faire avec de tels impacts sur les milieux naturels.

Nous déplorons la nature de cet aménagement et regrettons que nos demandes de précautions n'aient pas été prises en compte.

✓ Collectif d'associations pour la défense de l'environnement dans les boucles de Seine/Saint-Germain-en-Laye (CADEB)



© Le Cadeb



Le chemin avant © Le Cadeb



Le chemin maintenant © Le Cadeb

Fondations, établissements publics... des promoteurs comme les autres ?

Des structures, dites d'intérêt général, contournent le nouveau règlement d'urbanisme de la Ville de Paris pour tirer le maximum de profit de leur patrimoine immobilier.

En 2020, la Ville de Paris a lancé la révision de son plan local d'urbanisme (PLU) avec le souci d'un urbanisme plus mesuré, faisant une plus grande place à la nature et des constructions moins denses pour un Paris solidaire et durable.

Un nouveau PLU a été voté en novembre 2024; FNE Paris a regretté qu'il n'aille pas assez loin, mais a approuvé ses grandes orientations.

Tel n'a pas été le cas de nombre d'opérateurs parisiens d'intérêt général, arc-boutés à leur droit à bétonner et déterminés à tirer le maximum de profit de leur patrimoine immobilier.

Ainsi, dès l'enquête publique, début 2024, les établissements d'enseignement privés se sont élevés en nombre (10 000 contributions à l'enquête publique sur un total de 14 000), contre une disposition projetée qui leur aurait fait obligation de consacrer une partie d'éventuelles constructions complémentaires à des logements sociaux : défense du droit à bétonner sans contrepartie.

En définitive, la Ville a choisi de réduire drastiquement les possibilités de densifier les établissements d'enseignement – qui existaient dans le PLU précédent – et de supprimer les emplacements réservés pour logements sociaux dans les parcelles concernées.

Cette défense du droit à bétonner s'est poursuivie après l'adoption du nouveau PLU de Paris, les opérateurs d'intérêt général déployant toutes sortes de manœuvres de contournement pour ne pas appliquer le règlement.

Ainsi, la Fondation des apprentis d'Auteuil, pour son projet de la rue de La Fontaine (+ 20 000 m²), a demandé un certificat d'urbanisme avant l'approbation du PLU, ce qui a pour effet de figer pendant

dix-huit mois les règles d'urbanismes et « d'enjamber » l'adoption du nouveau règlement.

Ainsi, l'AP-HP, pour son projet de l'Hôtel-Dieu (11 000 m² construits ; 20 000 m² de bureaux et commerces), a eu recours à la déclaration d'intérêt général qui lui permettra, avec l'appui de la préfecture, d'imposer la mise en conformité du PLU avec son projet de privatisation partielle et de densification du site à des fins commerciales.

D'autres exemples pourraient être avancés d'initiatives publiques ou émanant de structures dites d'intérêt général dont l'appât du gain est une motivation forte, la fin altruiste de ces structures justifiant alors les moyens à leurs yeux.

On ne peut que dénoncer le fait que des organismes dont la vocation générale est tout à fait respectable fassent fi des attentes des Parisiennes et des Parisiens d'un urbanisme plus humain et durable, ainsi que des grandes orientations de la municipalité.

À nos yeux, de telles institutions devraient plutôt faire preuve d'exemplarité ; en agissant comme elles le font, elles ternissent sérieusement leur image et jettent le discrédit sur leur vocation en faveur du bien commun.

/ Yves JOUANIQUE et Yves CONTASSOT

Coprésidents de FNE Paris



© LP/E.D

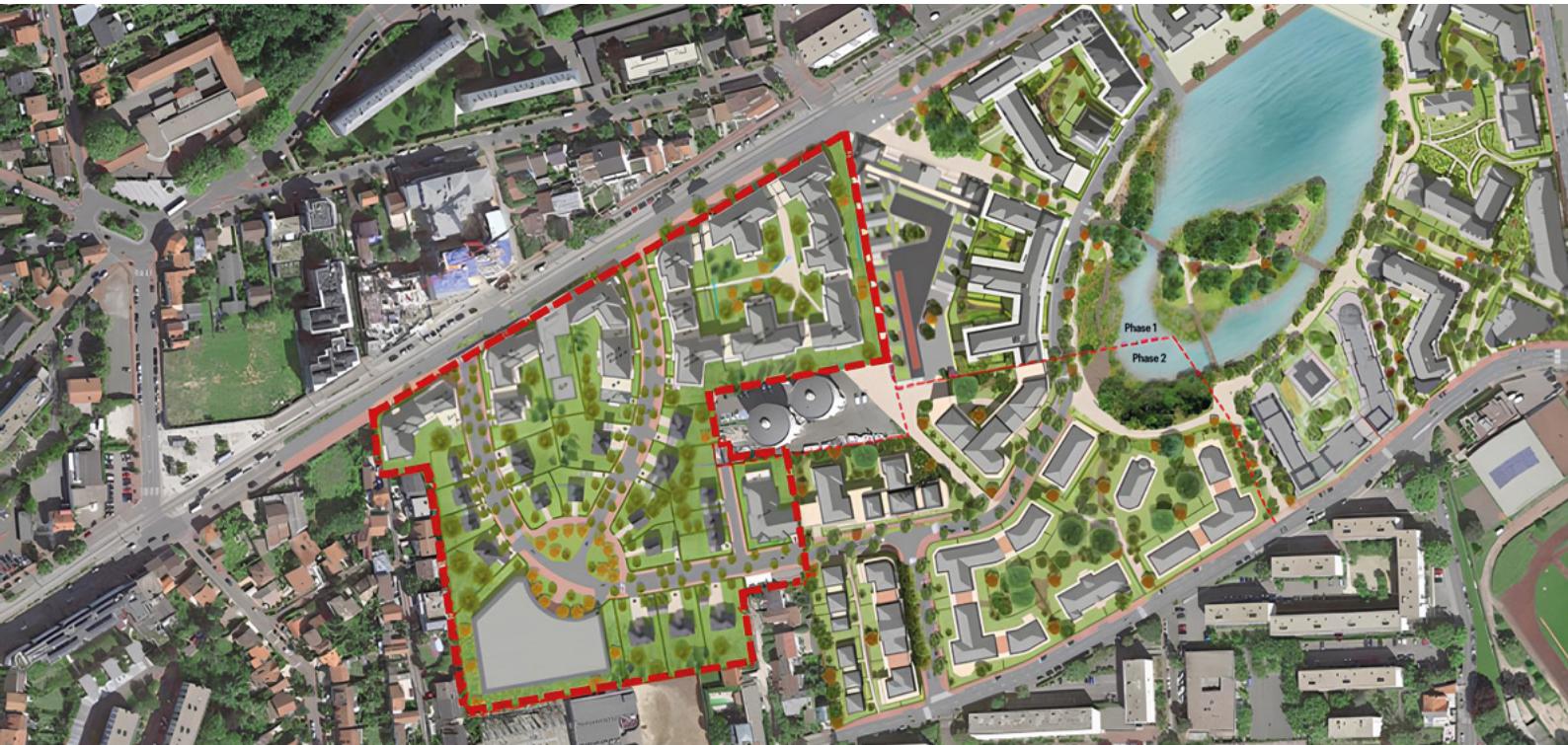


© Atelier TEQUI Architectes

Deux illustrations d'un projet de densification d'une école privée, rue Saint-Ambroise dans le 11^e

Maires « bâtisseurs » des promesses et des ZAC

Les Hauts-de-Seine sont parsemés de ZAC qui témoignent de l'ambition des maires bâtisseurs. Clamart est un cas d'école que nous décortiquons pour les lecteurs de *Liaison*.



Plan masse de la ZAC Panorama 2 en continuité de la Zac Panorama 1 située à l'est. Le projet de la Zac Panorama 2 s'étend sur 4 ha environ. Il comprend la création de 500 logements collectifs alignés sur l'axe routier de la RD 906, de 18 maisons individuelles et d'un gymnase.

Grâce à la taxe foncière, accroître le nombre de propriétaires permet d'augmenter d'autant le budget financier de la commune. Et, malgré les nombreux freins aux projets de développement immobilier – l'inflation, le coût de la construction, les taux des crédits, le ZAN, les normes de rénovation énergétique ou encore les recours –, de nombreux maires gardent la fibre « bâtisseurs » en créant notamment des zones d'aménagement concerté (ZAC) à la moindre occasion (nouvelles gares du Grand Paris Express, friches après déménagement d'entreprises, évolution du PLU, etc.). En 2020, la DRIEAT publiait son [Atlas des zones d'aménagement concerté \(ZAC\) des Hauts-de-Seine](#) qui identifiait jusqu'à soixante et onze projets de ZAC répartis sur les trente-six communes du département. Aujourd'hui, sur le même département, soixante-douze chantiers de ZAC sont engagés.

L'objectif de construction préconisé dans le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) 2024-2030 est de 12 065 logements par an répartis sur les quatre établissements publics territoriaux (EPT) du

92. Pour prendre l'exemple de l'EPT Vallée Sud Grand Paris (VSGP), les onze communes du territoire doivent se partager la construction de 2 791 logements par an jusqu'en 2030. En zoomant sur la commune de Clamart, où trois ZAC sont en cours, celle-ci comprend aujourd'hui 27 181 logements, soit environ 6 440 logements par kilomètre carré (source SDRIF-E Explorer).

ZOOM SUR CLAMART

Selon l'orientation réglementaire OR57 du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E), l'objectif d'accroissement de la densité résidentielle sur la commune de Clamart est de 4 235 logements supplémentaires attendus en 2040. Soit un rythme annuel moyen de progression du parc de 265 logements par an. Les projets immobiliers ZAC Panorama 1, ZAC Panorama 2 et ZAC 4^e Collège en cours et à venir prévoient au total 4 328 logements d'ici à 2030. Le quota de logements attribué à Clamart sera donc largement atteint dix ans avant l'objectif du SDRIF-E. Mais les ambitions de bâtisseur de la municipalité ne s'arrêtent pas là puisque se construisent déjà nombre

de résidences (sept déclarées à ce jour), soit 278 logements supplémentaires annoncés. Avec une moyenne de 2,15 personnes par résidence principale (taille des ménages INSEE 2022), cela représente une augmentation de population d'environ 4 000 personnes en cinq ans, gonflant la population de 8 %.

Mais cette marche forcée à construire à tout va reflète-t-elle vraiment les besoins en logements quand la baisse des aides personnelles au logement (APL), la réduction du loyer de solidarité (RLS), le recentrage du prêt à taux zéro (PTZ), le coût du foncier ou la suppression du dispositif Pinel dissuadent d'accéder à la propriété.

La densification urbaine est censée être la solution à tous les problèmes de démographie, d'urbanisme et d'écologie. Il existerait même une densité radieuse... En privilégiant l'arrivée de populations plus aisées qui seules s'acquittent de la taxe foncière.

Didier VALON

Secrétaire général [FNE Hauts-de-Seine](#)

En Essonne, les SCoT ont du mal à s'imposer

Décidément, les schémas de cohérence territoriaux ne font pas l'unanimité en Essonne !

Après celui de l'agglomération Cœur d'Essonne (vingt et une communes) approuvé en 2019, ce sont ceux de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (vingt-trois communes dont huit en Seine-et-Marne) et du Val d'Essonne (vingt et une communes) qui connaissent le feu des critiques.

Concernant **Cœur d'Essonne**, nous n'avions pas hésité à le déférer devant le tribunal administratif de Versailles, notamment pour inconsistance en matière de préservation environnementale. Ce sont 56 hectares de terres agricoles supprimées pour réaliser la ZAC des Belles Vues, à cheval sur les communes d'Ollainville et d'Arpajon, et doublement du site de la Croix-Blanche en bordure de la N104 sur Plessis-Pâté avec le projet Valvert. Ce dernier, contrairement à son nom, n'a rien d'écologique, car il impacte lui aussi des espaces agricoles. S'appuyant sur le SDRIF bâtisseur de 2013, notre recours n'a pu prospérer.

Actuellement, le **SCoT de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart** a fait l'objet d'un très grand nombre de réserves de la part des services de l'État en commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) qui s'apparentent plus à un avis défavorable déguisé qu'à un *satisfecit* : absence de précision pour chacune des vingt-trois

communes sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ; absence d'enveloppe transport et transition écologique, notamment pour les énergies renouvelables (ENR). Essonne Nature Environnement partage cet avis même si nos réserves portent plus précisément sur la consommation excessive à venir des 824 ha d'espaces agricoles. La défense de la cueillette de Servigny, à Lieusaint, qui s'étale sur 35 ha, illustre notre position et justifie pleinement le combat actuel des associations environnementales pour cette protection.

Le **SCoT du Val d'Essonne** semble suivre le même chemin avec de nombreuses réserves de la part des services de l'État auxquelles s'ajoutent celles de notre fédération. 124 ha de terres agricoles sont menacés sans compter l'emprise de la desserte du Val d'Essonne qui permettrait de relier la pastille d'urbanisation située à proximité de Mennecy à l'A6. Nous avions contesté cette pastille durant la concertation sur

le SDRIF-E, la municipalité de Mennecy justifiait celle-ci avec l'arrivée de Chronopost que Grand Paris Sud avait réussi à rejeter. Chronopost n'est plus d'actualité, mais la pastille d'urbanisation est maintenue...

N'y a-t-il pas une réflexion à mener sur ces documents d'aménagement de nos territoires qui, tout compte fait, cherchent à suppléer l'absence de plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) rejetés par les élus locaux. Chacun chez soi. Pourtant, l'objectif ambitieux, voire complexe, d'un SCoT, à l'échelle de chaque territoire créé en 2016, est de remettre de la cohérence dans le développement désordonné de beaucoup de communes de la Région Ile-de-France.

 Jean-Pierre MOULIN

Président d'[Essonne Nature Environnement](#)



Le 27 septembre dernier lors de la manifestation « Sauvons la cueillette de Servigny ».
SCoT de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart © Jean-François Dupont

PLUi du Pays de Fontainebleau des inquiétudes

La communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau (CAPF), vingt-six communes et près de 70 000 habitants, possède un cadre naturel unique avec 22 000 hectares de forêt et un patrimoine historique d'exception. L'établissement du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a surpris par sa réalisation pressante et une enquête publique courte au regard du volume du dossier. Notre association Action et Sauvegarde de Fontainebleau s'est concentrée sur la commune de Fontainebleau et sa forêt.

Le PLUi a été adopté le 16 octobre et nous regrettons vivement le rejet des différents points de notre contribution à l'enquête publique : plan d'augmentation du nombre d'habitations, OAP associées mal définies et densification des quartiers HLM.

Admettons cependant quelques points positifs : les espaces verts protégés sur la ville ont été maintenus et étendus (limitant les constructions en cœur d'îlots) ; les hauteurs autorisées des bâtiments limitées et la préservation des bâtiments de qualité architecturale considérée.

PLH ET OAP : BELOTE ET REBELOTE ?

Cependant, l'association reste inquiète sur la mise en œuvre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Ces quelques hectares d'OAP très sommairement définis sont une réponse à l'ambition démesurée d'augmentation de la population. Le récent plan local de l'habitat (PLH) fixe un objectif de l'ordre de + 10 % sur six ans alors que, au niveau national, ce chiffre est dix fois moindre ! Cela a été pointé par le rapport de la MRAE. Hélas ! le PLH, qui ne requiert pas d'enquête publique, s'impose au PLUi.

Alors que la commune est enclavée entre forêt et château, il est prévu de construire à nouveau et de densifier les quartiers HLM. Qu'en sera-t-il de la mixité sociale ?

En termes de développements futurs, les tout récents SDRIF-E et plan des mobilités IdF ne laissent envisager aucun progrès : augmentation des déplacements domicile-travail, surcharge du transport ferroviaire saturé et inflation du trafic routier déjà abondant sur nos deux anciennes nationales et sur le réseau secondaire. Selon la CAPF, nos contributions sur ces sujets ne sont pas censées relever de l'urbanisme...

Le cloisonnement administratif des enquêtes publiques limite hélas ! toute approche globale des analyses.

FORÊT DE PROTECTION OU ESPACE BOISÉ CLASSÉ ?

Le déclassement d'une majeure partie de la forêt (20 000 ha/25 000 ha) alors classée



espace boisé classé (EBC) pour ne conserver que le classement « forêt de protection » a été découvert grâce au travail attentif d'une association locale. Aucune précision, ni raison n'a été inscrite au PLUi ! Les symboles des plans ont évolué, il fallait un grossissement important pour un œil aguerri et ne pas prendre des carrés pour des ronds !

Les juristes alertent alors sur les récentes facilités de déclassement de parcelles déclassifiées sans consultation publique

contrairement au statut EBC. Nous avons donc soutenu la demande de rétablissement de l'EBC lors de l'enquête publique. Dans son mémoire de réponse, la CAPF a minimisé ce déclassement massif sans pour autant renier quelques vagues projets à venir...

Finalement, le règlement graphique a été modifié une semaine avant le vote du PLUi pour rétablir le statut EBC de la très

grande majorité de la forêt, à l'exception de quelques parcelles. Une façon comme une autre de soustraire à l'enquête publique de nouvelles destinations ! Nous travaillons maintenant sur la suite à donner à ce sujet sensible.

Michel GÉNIN

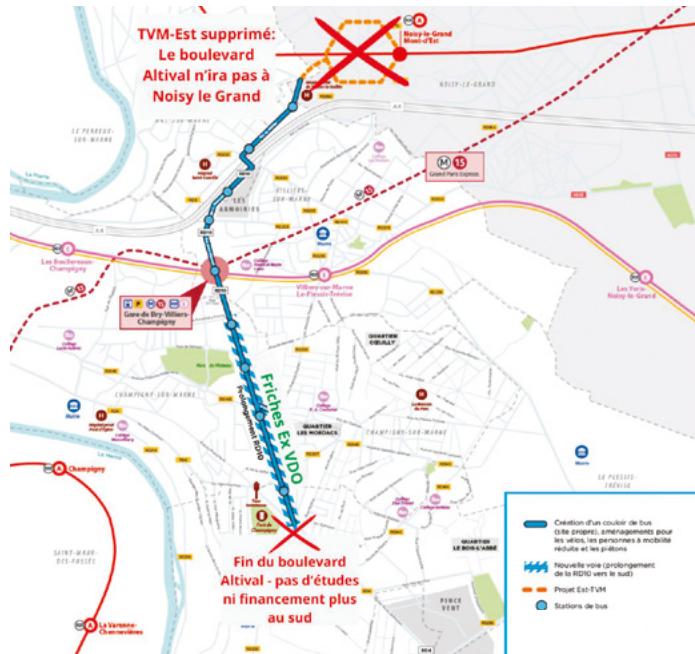
Action et Sauvegarde de Fontainebleau ☀



Le boulevard Altival

un non-sens écologique et économique

Altival, est un projet de nouvelle voie réservée aux bus, présenté comme « LA » solution pour améliorer les transports. C'est en réalité un gaspillage d'argent et une aberration écologique.



Mairies et conseil départemental du 94 vantent les mérites d'Altival et ses voies « collectrices » de lignes de bus autour de la nouvelle ligne 15, mais une analyse révèle des coûts exorbitants, des impacts environnementaux sous-estimés, des promesses de rentabilité peu crédibles. Il doit être abandonné.

UN PROJET RUINEUX

Avec un budget de 200 millions d'euros pour 4,5 km, Altival représente une dépense colossale pour des gains marginaux. Les études de 2018 sont devenues obsolètes, ne tenant pas compte de la suppression du TVM-Est vers Noisy-le-Grand :

- le taux de rentabilité interne passe sous le seuil de 8 %, le projet ne sera jamais rentable pour les finances publiques,
- les gains de temps pour les usagers sont dérisoires au regard des euros engloutis.

Les prévisions de trafic voyageurs du CD 94 ont été surévaluées pour obtenir une « utilité publique » contestable, et contestée devant le tribunal administratif de Melun par notre association, DEJAENAT94.

UN DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE MASQUÉ

- **Artificialisation :** Altival prévoit de bitumer des espaces naturels alors que la loi impose une zéro artificialisation nette.
- **Pollutions, nuisances :** le réchauffement climatique rend obsolète le « tout-voiture ». Malgré les promesses de report modal, le projet ne supprime pas la circulation automobile sur les axes existants, voire l'augmente. Les réductions de CO₂ émis sont minimes.
- **Destruction de la biodiversité :** les travaux impacteront zones humides et corridors écologiques, déjà fragilisés par le bétonnage.

C'EST UN PROJET DU PASSÉ, COÛTEUX, POLLUANT ET INUTILE. À L'HEURE OÙ NOUS DEVONS RÉINVENTER NOTRE MOBILITÉ ET PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT, CE BOULEVARD EST UNE ABERRATION.

UN PROJET INUTILE ET IMPOSÉ

Altival est censé « améliorer la desserte locale », pourtant :

- aucun bus autour d'Altival ne permettra aux habitants du Haut de Champigny, carencé en transport, de rejoindre la gare de Villiers-Bry-Champeigne (VBC),
- Altival est un outil de promotion immobilière, destiné à « valoriser » des friches pour construire et bétonner toujours plus,
- un projet imposé : les riverains ont été insuffisamment consultés et aucune alternative étudiée. Les enquêtes publiques ont été menées avec des informations mensongères sur le réseau de bus à venir.

DES ALTERNATIVES EXISTENT

Au lieu de gaspiller l'argent public dans Altival, nous demandons de :

- renforcer les bus existants pour un coût réduit,
- créer une navette du Haut-de-Champigny vers la gare de VBC sur des voiries existantes,
- développer les pistes cyclables, plus efficaces pour désengorger les axes routiers,
- investir dans les équipements publics (enfance, santé) plutôt que dans des projets inutiles,
- sanctuariser les espaces naturels pour créer des « îlots de fraîcheur tampons » dont nos quartiers ont déjà besoin pour contrer les méfaits des canicules.

ALTIVAL, UN PROJET À ENTERRER

C'est un projet du passé, coûteux, polluant et inutile. À l'heure où nous devons réinventer notre mobilité et protéger notre environnement, ce boulevard est une aberration. Les fonds publics doivent être utilisés pour des projets utiles, durables et socialement justes – pas pour un gouffre financier au service des promoteurs immobiliers.

Non à Altival, oui à une mobilité sobre et solidaire !

/ Philippe VERGEZ

Président du [Collectif pour la défense des jardins et espaces naturels du Val-de-Marne](#)



Le devenir du site Servier suscite les craintes des associations

Le changement d'affectation du site de l'entreprise Servier, à Croissy-sur-Seine, sur la carte du SDRIF-E passant de zone d'activité à zone urbaine, soulève des oppositions.

En juin 2024, nous vous informions que les Laboratoires Servier, situés chemin de Ronde à Croissy, avaient déménagé leurs activités à Saclay. Ce site était moteur dans l'activité économique du secteur avec 450 emplois. Le terrain concerné, largement végétalisé, était initialement classé en « zone d'activité » sur le SDRIF-E et en zone ULA du PLU (activités industrielles, tertiaires, de services, de bureaux et de laboratoires de recherche...).

EQUILIBRE ACTIVITÉS / LOGEMENTS

Pour assurer un équilibre entre activités et logements et éviter que le département des Yvelines ne continue à se transformer en zone dortoir (850 logements construits sur le chemin de Ronde depuis 2016), il conviendrait de préserver le site de Servier en zone d'activité.

Or, un changement de qualification a été opéré subrepticement sur la carte du SDRIF-E. Le terrain des Laboratoires Servier est, en effet, passé en « zone urbaine », sans que le commissaire enquêteur n'ait abordé le sujet, sans demande des personnes publiques associées et contre l'avis des associations déposé sur le registre de l'enquête publique. Le comble est que ce changement a été opéré sur une carte intitulée « Préserver l'indépendance productive régionale » alors qu'il entraînera précisément une réduction de la capacité productrice.

**VU L'AMPLEUR DU PROJET,
UNE CONCERTATION
RENFORCÉE NOUS SEMBLE
NÉCESSAIRE.**

MODIFICATION DU PLU

S'appuyant sur la modification du SDRIF-E, la mairie de Croissy souhaite modifier son PLU afin de créer un secteur ULE mixte (activités / logements). Elle indique que la procédure sera une modification simplifiée du PLU sans commissaire enquêteur. Une concertation préalable du public a été toutefois organisée du 3 au 25 novembre 2025, le dossier était consultable en mairie et toute personne pouvait déposer ses remarques. Elles seront traitées par la mairie de Croissy. Or, vu l'ampleur du projet, une concertation renforcée nous semble nécessaire.



© Google Earth septembre 2025

L'objectif de Croissy est de réaliser une zone construite mixte de 25 600 m² de surface de plancher, comprenant 4 850 m² de complexe sportif, 3 200 m² de bureaux, 5 200 m² d'un parc d'activités et une zone de logements avec 135 hébergements en résidence pour jeunes actifs (logements sociaux), 87 hébergements familiaux en résidence locative avec services et d'un internat de 93 étudiants.



Projet arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023

MOBILISATION DES ASSOCIATIONS ET RIVERAINS

La MRAe mentionne dans son avis en date du 21 mai 2025 « [qu']une étude de circulation estimant des flux générés par le projet, porté par Linkcity, conclut à une hausse négligeable du trafic routier sur la zone ». Linkcity (Bouygues) étant l'acquéreur du terrain. Cette information a soulevé l'étonnement des riverains qui subissent déjà des difficultés de circulation aux heures de pointe.

Le Cadeb et l'Association du chemin de Ronde se mobilisent afin d'éviter une nouvelle artificialisation des sols de la Boucle de la Seine contribuant au réchauffement climatique. Nous nous opposons à la construction de nouveaux logements car nous estimons que le chemin de Ronde a déjà dépassé le seuil acceptable de logements. Nous préconisons de préserver des activités économiques sur ce site, le secteur étant victime d'un indice de densité de l'emploi très faible selon l'INSEE.

Jacques GOYET

Président de l'[Association du chemin de Ronde](#) (Croissy, Le Pecq, Le Vésinet)



Projet approuvé par avis du Conseil d'Etat, le 10 juin 2025.

Photo extraite de la carte « Développer l'indépendance productive régionale » du SDRIF-E. La « zone d'activité » existante (fond jaune), requalifiée en « zone urbaine » (fond blanc) contre l'avis des associations.



Entrepôt Green Dock

Touche pas à la Seine

Green Dock est un projet d'entrepôt sur Haropa Port, à Gennevilliers, qui interroge aussi bien par sa taille que par son impact sur l'environnement et les milieux naturels, en particulier sur le site Natura 2000 de l'Île-Saint-Denis et sur les berges de Seine.



Les impacts environnementaux de Green Dock, présenté dès son élaboration par le promoteur Goodman comme l'entrepôt du futur, sont venus très rapidement contredire une argumentation qui voulait surtout cacher la dimension financière d'un projet destiné à redonner une activité économique à une friche logistique de plus de 6 hectares.

UN PROJET EN TROMPE L'ŒIL

Le projet Green Dock, qui est issu d'un appel à projets de l'établissement public Haropa Port destiné à valoriser cette friche disponible parmi les 400 hectares du port de Gennevilliers, est, par ailleurs, conforté par le SDRIF-E qui impose d'adapter la logistique aux enjeux de sobriété foncière et à la décarbonation des transports. L'aménagement économe du territoire ne peut cependant masquer des impacts environnementaux majeurs révélés en phase de concertation, dès juin 2022, puis par l'Autorité environnementale dans son analyse du dossier soumis à enquête publique à partir du 15 octobre 2025.

La multimodalité promise est, au final, peu crédible alors que l'embranchement ferroviaire a été supprimé et que le flux de trafic fluvial est annoncé pour représenter à peine 15% du flux total du trafic.

UNE ERREUR DE CASTING D'HAROPA PORT

La plateforme portuaire du port de Gennevilliers, gérée par Haropa Port, est un site stratégique pour la Région Île-de-France quant à ses capacités multimodales pour l'industrie et la logistique. Au-delà de ces atouts fondamentaux, le Schéma d'orientation et de développement durable (SODD) élaboré par le port de Gennevilliers veille, de plus (objectif 2), à en améliorer son insertion urbaine, paysagère et environnementale. Pourquoi alors proposer un projet tel que Green Dock en totale opposition avec ces objectifs clairement affichés ?

En premier lieu, la construction d'un entrepôt constituant une muraille de plus de 32 mètres de haut sur 600 mètres de long ne peut être considérée comme une recherche architecturale assurant l'insertion urbaine annoncée. Les premières habitations d'Épinay-sur-Seine sur le chemin de halage se trouvent à 200 mètres de l'entrepôt alors que celles de la rue Henri-Péronnet se trouvent pour leur part à 300 mètres. Les photomontages biaisés de l'étude d'impact cachent cette saturation du paysage.

Dans une note du 31 août 2023, le préfet des Hauts-de-Seine confirme, pour sa part, de manière édulcorée, la singularité de la plateforme « avec un enjeu particulier en matière de paysages du fait des dimensions du projet et de situations de covisibilité ».

POURQUOI ALORS PROPOSER UN PROJET TEL QUE GREEN DOCK EN TOTALE OPPOSITION AVEC CES OBJECTIFS CLAIREMENT AFFICHÉS ?

En deuxième lieu, le projet oublie totalement les aspects environnementaux liés, en particulier, à la protection de la biodiversité. La majeure partie de l'entrepôt est à 75 mètres du site Natura 2000 de l'Île-Saint-Denis, mais veut ignorer ses impacts réels sur la fragilité du dortoir des grands cormorans, sur la vulnérabilité des habitats de martins-pêcheurs et sternes Pierregarin, liés spécifiquement à la disparition de la trame noire et bleue propre au petit bras de Seine. Les objectifs de renaturation des berges de Seine sur le linéaire de Green Dock sont, enfin, définitivement abandonnés en totale opposition avec les objectifs du SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) et du schéma des berges associé, de même la poursuite de la vocation écologique et paysagère des berges inscrite dans le SODD.

Les rives de Seine ne peuvent pas accueillir ce type d'installation alors que les darses du port ont été conçues et adaptées pour accepter de telles infrastructures et une utilisation optimale de la voie d'eau.

/ Francis REDON

Président d'[Environnement 93](#)

STOP AU BÉTON ! PRÉSERVONS LES TERRES AGRICOLES

Le 4 novembre dernier le livret « Artificialisation des terres agricoles : comprendre et agir » a été présenté au public. Destiné aux collectivités locales et réalisé avec le soutien de l'ADEME et de la DRIEAT*, il est l'aboutissement de quatre ans de mobilisation pour la sauvegarde des terres agricoles d'Ile-de-France. Les propositions développées durant cette campagne sont présentées dans ce dossier.



Chaque semaine pendant un mois et demi, le site internet de FNE IDF a publié des textes et des vidéos d'experts présentant un enjeu de la préservation des terres agricoles : étalement urbain, alimentation, paysage, biodiversité, autres menaces sur le monde agricole, présentation des autres formes d'agriculture.

Parallèlement un concours photos invitait les Franciliens à poster des images « avant et après artificialisation ». En 2023, un jeu de « memory » a été réalisé avec les photos du concours.

Enfin dans le cadre de la campagne des élections législatives les 12 et 19 juin 2022 une série de rendez-vous ont été fixés avec des candidats franciliens de divers bords politiques pour les interroger sur notre proposition : le zéro artificialisation brute (ZAB). Une vidéo a été réalisée résumant leurs engagements pour la préservation de la biodiversité.

Le plaidoyer mis en avant lors de la campagne a alimenté nos prises de position dans la phase de révision du Schéma directeur de la région (SDRIF-E).

*Ce livret compilant les données de la campagne est structuré autour des six thématiques, il a été rédigé grâce à l'aide de Solène Gilbert, dans le cadre d'une mission pro bono de la DRIEAT. La mise en pages est réalisée par Juliette Drumain. Nous remercions l'ADEME et la DRIEAT pour leur appui.

#LAISSEBÉTON : LA CAMPAGNE DE 2022



Lancée le 26 avril 2022, à l'Académie du Climat, la campagne #laissebenton a permis de promouvoir la défense des terres agricoles.

Le concours photo a duré six semaines. Les participants étaient invités à poster sur nos réseaux sociaux un couple de photos montrant un paysage avant et après urbanisation. Chaque semaine, un lieu était choisi pour illustrer notre plaidoyer. C'était alors la sortie de la crise sanitaire, provoquée par le Covid, et l'artificialisation des terres agricoles repartait de plus belle.



Le jeu Memory basé sur les photos est accompagné de légendes sur les différents enjeux. Les joueurs sont invités à reconnaître les couples de photos avant et après artificialisation avant de jouer, renforçant ainsi le pouvoir de sensibilisation.

Le 9 juin, lors de la clôture de la campagne #laissebenton dans l'Essonne, nous avons rendu compte des engagements des politiques pour la défense des terres agricoles. Nous avons également récompensé la gagnante du concours photo, Louise Picou, du collège du parc des Tourelles de Claye-Souilly (77).



ARTIFICIALISATION DES TERRES AGRICOLES COMPRENDRE ET AGIR

MAÎTRISER L'ÉTALEMENT URBAIN : L'OBJECTIF « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » (ZAN)



L'artificialisation est l'altération des fonctions écologiques des sols : biologiques, hydriques, climatiques et de leur potentiel agronomique. En Ile-de-France disparaissent, chaque année, 900 ha environ. Ce sont des espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) qui sont consommés et l'IdF a le triste privilège d'être une des régions les plus artificialisées de France avec 23 % de sa surface urbanisée. Cette consommation est liée pour 43 % au développement économique, pour 38 % à l'habitat et pour 10 % aux infrastructures.

Le zéro artificialisation nette (ZAN) est l'objectif fixé à l'horizon 2050 par la loi Climat et Résilience. L'artificialisation nette est le solde entre les surfaces artificialisées et celles renaturées. Le SDRIF-E fixe, par décennie, une réduction de 178 ha du solde annuel.

DES SOLUTIONS

D'une part, aller vers un urbanisme circulaire en transformant l'existant (hangars industriels, artisanaux ou logistiques, bureaux vacants) et en accroissant la mixité des usages (mutualiser des bâtiments pour des usages décalés). D'autre part, mobiliser les dispositifs de protection foncière (zone agricole protégée, périmètres de protection) et en favorisant les coopérations foncières.

SAUVEGARDER LES PAYSAGES POUR UN AMÉNAGEMENT PLUS SOBRE



Le paysage est une « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (définition de la Convention européenne du paysage). Le développement de « la ville fonctionnelle » conduit à séparer les différentes fonctions : habiter, travailler, circuler et se récréer et à les intégrer dans des zones distinctes éloignées les unes des autres. Cela contribue à un mitage du paysage et à la ville « moche ».

DES SOLUTIONS

Il est temps de repenser l'urbanisme en intégrant toutes les fonctions et en prenant en compte tous les vivants et leurs perceptions. Cette méthodologie est un accélérateur de la transition écologique.



DÉFENDRE LA BIODIVERSITÉ. MEILLEURE ALLIÉE DE NOTRE AGRICULTURE

La biodiversité se réfère à la diversité des espèces et des interactions composant le vivant. Elle englobe l'ensemble des espèces, des gènes et des écosystèmes.

Les sols agricoles sont composés de minéraux (argiles, limon, sable, cailloux), de 2 à 10 % de matières organiques, d'eau et d'air. Ils interagissent avec les espèces vivantes au-dessus des sols : oiseaux, mammifères, insectes. L'agriculture intensive détruit la biodiversité et la qualité des sols. Vingt millions d'oiseaux disparaissent chaque année en Europe d'où une chute de 70 % de la faune sauvage en cinquante ans. Les vers de terre diminuent fortement de 4 t/ha en forêt à 1 t/ha en agriculture. La biomasse microbienne permet d'évaluer la vie du sol, très élevée dans les forêts et les prairies, pauvre dans les grandes cultures et très faible dans les vignobles. Les pratiques de l'agriculture intensive réduisent fortement ces interactions, nuisent à la croissance végétale, obligent à utiliser plus engrais et de traitements phytopharmaceutiques.



Tircis (*Pararge aegeria*) © Antoine Le Manchec

DES SOLUTIONS

Mise en place de bail rural environnemental qui permet au propriétaire d'imposer des contraintes (zéro phyto, haies, biodiversité...), d'obligations réelles environnementales (ORE) qui permettent, comme le bail précédent, d'imposer des contraintes agricoles, mais qui s'imposeraient aussi au prochain propriétaire et d'une agriculture favorisant le vivant.

PROMOUVOIR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



Maraîchage Cueillette-Servigny © Jane Buisson

L'objectif est de reconnecter agriculture, alimentation et territoires. C'est le droit des populations à décider de leurs propres stratégies et politiques pour produire, distribuer et consommer leur alimentation. Selon Terre de Liens, 12 millions d'hectares de terres agricoles du territoire métropolitain ont été artificialisés entre 1950 et 2020. La Région IdF compte 49 % de terres agricoles avec une grande hétérogénéité, 41 à 58 % en grande couronne, 6 % dans le Val-de-Marne, 3 % en Seine-Saint-Denis. La ceinture maraîchère parisienne a disparu. Notre pays importe un tiers de ses légumes, les deux tiers de ses fruits et plus de la moitié de la viande bovine consommée.



DES SOLUTIONS

L'IdF ne couvre que 13 % des 4,5 millions d'hectares nécessaires pour la nourrir. Une évolution des régimes alimentaires avec une diminution notable de l'alimentation carnée et une augmentation des légumineuses permettrait d'être moins dépendant de l'extérieur. La réduction du gaspillage alimentaire sauverait plus de 400 000 hectares supplémentaires.



Amap © Les légumes de Retal



TENIR COMpte DES TENSIONS DU MONDE AGRICOLE

La profession agricole a beaucoup évolué sous l'influence du libéralisme et de l'industrialisation qui l'ont conduite dans une impasse, coincée par des dettes et l'angoisse du changement climatique. En IdF, les surfaces des exploitations ont triplé en cinquante ans et le nombre d'exploitations a été divisé par trois. Les grandes cultures se renforcent passant de 50%, en 1950, à 80%, en 2020, soit 92,4% de la surface agricole utilisée (SAU) régionale.

Les pressions se cumulent : dérèglement climatique et sécheresse impactant les rendements, vieillissement des exploitants souvent sans successeurs, vente des terrains à urbaniser valorisés jusqu'à soixante-cinq fois le prix agricole, indigestion administrative (dossiers de demandes d'aides, consignation de tous traitements, plantations, tailles...) et étouffement par la pieuvre agro-industrielle qui écrase les prix de vente des produits agricoles.



Champs de blé après moisson © Jane Buisson

DES SOLUTIONS

Pour faciliter l'installation, les communes peuvent aider les paysans et paysannes en leur proposant du foncier. Les associations comme Terre de liens favorisent également l'installation. Les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) agissent car elles font le lien entre les urbains désireux de changer de pratiques alimentaires et les paysans.

NOURRIR SANS DÉTRUIRE, UN OBJECTIF POUR DEMAIN

L'agroécologie désigne à la fois une technique agricole, une discipline scientifique et un mouvement de défense d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Fin 2023, il y avait, en IdF, 678 exploitations bio, soit 15,3% des exploitations franciliennes, mais seulement 7,3% de la SAU régionale. L'agriculture conventionnelle n'est pas indispensable pour nourrir le monde, la modélisation des consommations reliée aux productions agricoles via l'outil PARCEL montre que la surface agricole française est suffisante pour nourrir tous nos concitoyens à condition de réduire de 30% sa consommation de viande.

DES SOLUTIONS

Plusieurs formes d'agriculture susceptibles de se combiner entre elles respectent les fonctions écologiques du sol et favorisent la biodiversité : l'agriculture biologique, l'agriculture paysanne, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation des sols et le maraîchage sur sols vivants, la permaculture et aussi l'agriculture urbaine.



Agroforesterie à Lumigny © Jane Buisson

Antoine LE MANCHEC avec la collaboration de Jane BUISSON, Michel RIOTTOT et Luc BLANCHARD

UNE NAISSANCE EN GRANDE POMPE

Le 4 novembre 2025, à l'Académie du Climat, le livret *Artificialisation des terres agricoles, enjeux et solutions* a été présenté au public dans le cadre d'un colloque organisé par l'Institut de la transition foncière et FNE Ile-de-France.



[«Préserver les sols pour un monde vivable»](#), tel a été le fil rouge du colloque. Sous la présidence scientifique de Luc Abadie, les questions des sols, de la renaturation et de la façon dont elle doit être conduite ont été largement débattues. Antoine Le Manchec a présenté le travail réalisé par FNE Ile-de-France et a rappelé le contexte dans lequel le livret avait été produit, depuis la campagne #laissebéton, en 2022, jusqu'à aujourd'hui.

Il est certain que notre regard sur les sols s'est considérablement affiné. Longtemps appréhendés comme de simples surfaces, nos sols ont pris de l'épaisseur. Nous adoptons maintenant une vision 3D et redonnons au sol toute son importance.

Du sol à la faune sauvage, il n'y a qu'un pas. Il a été franchi allègrement par Pascale Blaizot, peintre, et Yann Crochet, photographe, qui nous ont fait l'amitié de prolonger nos discussions par un trait d'union artistique.

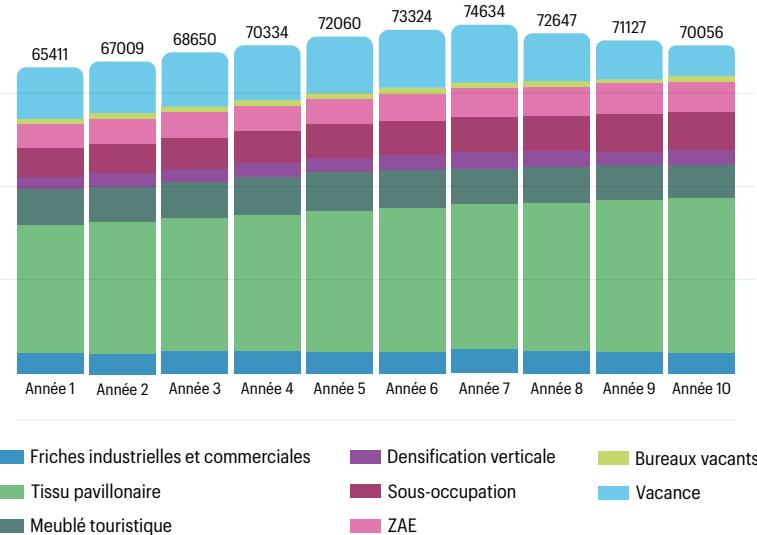
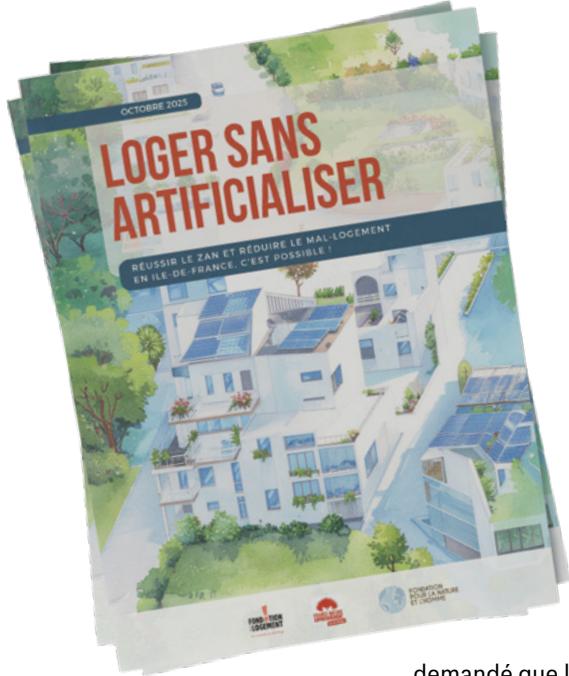


Photos © Jean-Yves Le Tétour



Produire des logements accessibles sans artificialiser

70 000 logements peuvent être produits chaque année en Ile-de-France, pendant les dix prochaines années. C'est le résultat de l'étude que nous avons conduite avec la Fondation pour l'habitat et la Fondation pour la nature et l'homme.



Dans le cadre de la révision du Schéma directeur de la Région (SDRIF-E) nous avons demandé que les espaces de nature soient préservés et que la production de logements soit faite sans nouvelle artificialisation. Les leviers permettant d'y parvenir sont nombreux et ont été très bien identifiés dans un rapport publié en 2024 par la Fondation pour l'habitat des défavorisés (à l'époque Fondation Abbé Pierre) et la Fondation pour la nature et l'homme. Restait à évaluer combien de logements pouvaient être produits en Ile-de-France grâce aux friches industrielles et commerciales, au tissu pavillonnaire, au meublé touristique...

**AUTREFOIS ON CONSTRUISAIT, EN PLEIN CHAMP,
DES BANLIEUES DORTOIRS, AUJOURD'HUI ON
RECONSTRUIT LA VILLE SUR LA VILLE.**

UNE MÉTHODOLOGIE RIGOUROUSE

Pour établir un chiffrage précis, nos trois organisations ont mis au point une méthodologie. Un comité de pilotage a été créé. De très nombreuses auditions ont été réalisées. Il fallait recueillir et recouper les données chiffrées pour chaque levier, évaluer de façon prudente la façon dont ils peuvent être mobilisés et avec quel pas de temps.

DES RÉSULTATS PROBANTS

Ce travail, présenté à la presse le 21 octobre et au grand public le 23 octobre, a montré que le gisement est très important et doit permettre de répondre aux besoins, en priorité des plus modestes. Il faut bien sûr accepter de changer nos habitudes, souvent de faire «dans la dentelle».

L'exemple des zones pavillonnaires et plus généralement de la sous-occupation des logements est probant. On comprend qu'il faut, d'abord, se donner les moyens d'accompagner les seniors vers des logements adaptés. Puis profiter de la vacance de leurs anciens logements pour apporter aux quartiers pavillonnaires, non seulement de nouveaux logements, mais aussi les services dont ils ont besoin. Chacun doit pouvoir faire ses courses, trouver un pharmacien

ou un kinésithérapeute à proximité. Autrefois, on construisait, en plein champ, des banlieues dortoirs, aujourd'hui on reconstruit la ville sur la ville.

DE L'ÉTAT DES LIEUX AUX ACTES

L'étude documente les huit leviers qui, en Ile-de-France, permettent de produire des logements sans artificialiser. Elle donne des contacts et des sources incontournables, mais aussi l'éclairage des communes où des expérimentations sont réalisées. Reste à généraliser ces bonnes pratiques.

Les élections municipales de mars prochain doivent permettre aux habitants d'interroger leurs futurs élus sur ce qu'ils envisagent de faire en matière de création de logements et de protection de la nature. À l'heure où tous les documents d'urbanisme locaux doivent être revus, pour les mettre en conformité avec le SDRIF-E, c'est LE moment de passer à l'action.

Luc BLANCHARD

Coprésident de [FNE Ile-de-France](#)

La folie des data centers

Les data centers sont la source de nombreuses nuisances et pollutions. Leur multiplication met en danger la décarbonation du secteur du numérique français.

Les data centers sont alimentés par le réseau électrique. L'augmentation de la demande pourrait créer des tensions sur le réseau, au détriment des autres utilisateurs. Si la France est aujourd'hui exportatrice d'électricité, les nouveaux projets de data centers, non planifiés, pourraient exiger de nouvelles infrastructures de production d'électricité, en particulier nucléaires : cela aura des conséquences à très long terme. Et même si les systèmes sont de plus en plus efficaces, leur multiplication produit un effet rebond : finalement, la consommation augmente.

Depuis quelques années, les centres de données (data centers) se multiplient en Ile-de-France. Ces sortes de gros entrepôts servant à stocker et à traiter des données numériques prolifèrent ; la tendance s'accélère avec le développement de l'intelligence artificielle (IA).

Les data centers affectent leur environnement proche : pollutions atmosphérique, sonore et chaleur thermique, risque d'incendie, entre autres.

Les centres de données sont bruyants, causant aux riverains insomnies, hypertension...

En cas de rupture d'approvisionnement électrique, les data centers continuent de fonctionner grâce à des générateurs fonctionnant au fioul. Cela pollue et émet des gaz à effets de serre. Cela ne serait pas si grave si ces générateurs ne devaient pas être testés tous les mois, causant des pollutions quasi constantes.

Les composants électroniques utilisés dans les data centers chauffent. Il faut donc les refroidir, via des systèmes souvent très

gourmands en énergie et en eau ; la chaleur des data centers réchauffe les environs. La « chaleur fatale » des data centers n'est que rarement valorisée : les réglementations actuelles sont peu contraignantes et les sanctions non dissuasives.

Enfin, si la plupart des data centers s'installent sur des sites artificialisés, des projets de grande envergure menacent aussi des terres agricoles.

Ainsi, tout au long de leur cycle de vie, les data centers polluent et consomment terres et ressources.

/ Anna MATHIS

**Animatrice du GT Energie
à FNE Ile-de-France**



Data center en Irlande à Dublin © DR



L'intérieur d'un data center © DR

DATACENTER DE WISSOUS : UNE EXTENSION À PAS DE LOUP



Projet de data center à Wissous © Mairie de Wissous

À Wissous (Essonne), la résistance s'organise depuis plusieurs années contre la mue sournoise d'une zone logistique accueillant des activités de réfrigération en un centre de données informatiques tentaculaire. Le dossier CYRUS ONE illustre parfaitement la stratégie des petits pas furtifs adoptée par les exploitants de datacenter pour imposer de vastes projets accaparant les ressources d'une commune.

Bien que sur le plan de l'urbanisme, un datacenter soit un entrepôt logistique comme un autre, il n'en demeure pas moins soumis au droit de l'environnement en fonction de son impact sur les milieux ou de la puissance de son alimentation électrique (comptée en mégawatt (MW)).

Afin d'éviter de dépasser le seuil imposant une autorisation et une évaluation environnementale préalable (50MW), le projet CYRUS ONE a fait installer un datacenter modique en 2019, via une déclaration, avant d'annoncer en 2021 l'existence d'un projet plus vaste en 3 phases. La deuxième phase du projet permettait l'installation de 49,4MW.

Ainsi, le porteur de projet n'aura jamais eu à démontrer l'absence d'impact de son projet global, pourtant l'un des plus importants de la région. Ce saucissonnage du projet n'a pas été sanctionné par le juge en janvier 2025 à l'occasion du recours d'une association locale contre la phase 2. C'est pour mettre un terme à cette jurisprudence problématique qu'FNE Ile-de-France et DataForGood ont réalisé une intervention volontaire dans la procédure d'appel contre ce projet.

/ Maxime COLIN

Chargé de mission juridique à FNE Ile-de-France



Campus IA à Fouju (77)

L'implantation de douze data centers à Fouju mobilise les associations locales. Mieux vivre à Blandy explique pourquoi.

► **Mieux vivre à Blandy** (MVAB) reconnaît l'intérêt des outils numériques et d'intelligence artificielle et leurs apports considérables dans des domaines tels que la recherche, la santé, l'éducation... Mais, MVAB estime que ce projet est problématique à plusieurs égards.

► **MVAB s'oppose à l'artificialisation des terres agricoles**

La totalité de la construction du « campus » est prévue sur une zone agricole (70 hectares). Il est donc totalement faux de prétendre que la solution retenue limite l'artificialisation du sol. En outre, le Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF-E) mentionne dans son orientation réglementaire 126 que l'installation de data centers doit se faire, en priorité, sur des terres déjà artificialisées.

► **Le nom donné à ce giga data center (douze bâtiments) « Campus IA » est abusif.** La seule action pédagogique dont il est fait état dans le dossier de concertation est la formation professionnelle des personnes travaillant sur le site et dont on ne connaît ni le nombre ni la qualification. Le terme de Campus IA peut induire en erreur la population en donnant un aspect positif erroné au projet d'autant que sa présentation n'indique à aucun moment son orientation vers le développement scientifique et la recherche universitaire.

► **La souveraineté numérique de la France n'est pas assurée.** Le gain apporté par le projet dans ce domaine nous paraît discutable : s'agissant d'un projet financé par des fonds étrangers et utilisant une technologie étrangère, la souveraineté des données qui y seront stockées n'est pas garantie.

► **L'importance du projet et son impact sont néfastes dans de nombreux domaines.** MVAB demande une ou plusieurs études d'impact diligentées par des bureaux d'études sérieux et indépendants. Entre autres, quel sera le bénéfice pour la population locale en termes d'emplois, de services, d'infrastructures ? Les habitants de Crisenoy, Les Bordes et Fouju, premiers impactés, sont déjà environnés par le projet de méga-prison, l'autoroute A5, la ligne de TGV, la décharge Fouju Moisenay.

/ Martine TURGIS

Coprésidente de **Mieux vivre à Blandy**! ☀

LE DÉBAT PUBLIC

Du 13 octobre au 23 novembre, [la Commission nationale du débat public](#) (CNDP) a organisé un débat public sur l'implantation de data centers à Fouju. Les data centers n'étant pas considérés comme des équipements industriels, elle n'était pas tenue de le faire, mais elle a répondu à la sollicitation des responsables du projet Campus IA.

Ce débat a porté sur l'opportunité du projet autour de trois questions : Est-ce utile ? Quels sont les impacts en termes socio-économique, d'environnement, d'aménagement du territoire ? Quelles sont les alternatives et les variantes possibles ?

Nos associations de défense de l'environnement, déjà fortement mobilisées en septembre lors de la concertation préalable sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Fouju, ont produit un cahier d'acteur et se sont impliquées dans le débat.



Le site choisi pour le projet bénéficie d'un accès immédiat à deux lignes à très haute tension 400 000 volts du réseau d'électricité français. © CNDP

Transition énergétique, oui sur des espaces naturels et agricoles, non

De nombreux projets voient le jour en Île-de-France, que ce soit la construction de bâtiments porteurs de panneaux photovoltaïques, des installations photovoltaïques au sol ou des installations agrivoltaïques, en particulier depuis la promulgation de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER). Faut-il s'en inquiéter ?



La centrale photovoltaïque au sol à Saint-Germain-en-Laxis, dernière en date installée en Seine-et-Marne, sur 6,6 ha. Elle est composée de 8600 panneaux solaires et dotée d'une puissance de 5,3 mégawatts-crête (MWc) © Jane Buisson

L'article 54 de la loi APER, promulguée le 10 mars 2023, complétée par le décret du 8 avril 2024 et l'arrêté sur 5 juillet 2024, définit les conditions de développement de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïque au sol dans les espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF). Sont distingués trois régimes : les projets agrivoltaïques qui doivent apporter un service direct à l'activité agricole, les projets photovoltaïques compatibles avec une activité agricole, pastorale ou forestière (dits « PV compatibles ») et, enfin, l'implantation de serres, de hangars et d'ombrières à usage agricole supportant des panneaux photovoltaïques.

Si les projets agrivoltaïques restent encore peu nombreux en Île-de-France, les demandes de permis de construire de hangars supportant des panneaux PV explosent. Certes, une fiche de renseignements justifiant la nécessité agricole du projet doit y être jointe et l'avis conforme de la CDPENAF est exigé. Cependant, il est fort à craindre que certaines installations PV ne servent d'alibi et que le hangar ne reste une coquille vide. Une vigilance accrue s'impose donc.

PROJETS PV COMPATIBLES

Ils seront autorisés sur les terrains identifiés dans un « document-cadre » départemental révisé, *a minima*, tous les cinq ans, notamment sur des terres incultes et non exploitées depuis le 10 mars 2013. Sont inclus d'office dans le document-cadre les terrains appartenant à une liste détaillée de quatorze catégories.

DOCUMENT-CADRE

Son élaboration confiée à la chambre d'agriculture de la Région Île-de-France (CARIF) pose question. Les collectivités locales, les « parties prenantes », ont été consultées, mais les associations naturalistes et environnementales ont été laissées à l'écart et c'est dans le cadre de leur présence dans les commissions interdépartementales et départementales (CIPENAF et CDPENAF) de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers qu'elles

ont découvert le projet soumis pour avis. Des erreurs, incohérences, y ont été relevées, certaines surfaces ayant été identifiées alors que, réglementairement, elles ne peuvent y figurer (parcelles agricoles cultivées, espaces boisés classés, etc.).

CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)

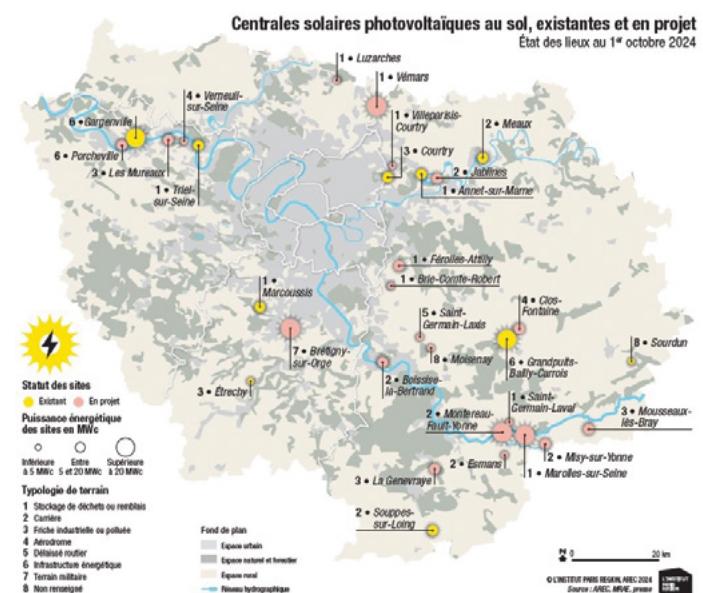
On peut considérer que c'est en catimini que les huit PPVE départementales de vingt et un jours annoncées sur le site des préfectures ont été organisées et se sont étalées de juillet à novembre 2025. Selon les départements, c'est un projet prenant en compte ou pas les avis de la CDPENAF ou bien, comme en Seine-et-Marne, complété par des ajouts qui a été soumis à consultation. On peut, en particulier, regretter que des surfaces écologiquement remarquables n'aient pas été systématiquement exclues.

UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE NÉCESSAIRE

Mais elle ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité et de la souveraineté alimentaire. En ce qui concerne l'énergie photovoltaïque, il est impératif, avant d'avoir recours à des ENAF, d'utiliser toutes les toitures existantes et les surfaces déjà artificialisées. L'obligation d'utiliser ces « gisements solaires » doit être un préalable incontournable. Et, surtout, le mot d'ordre général doit rester la sobriété énergétique !

/ Jane BUISSON

Pilote du GT Agriculture et Forêts à [FNE Ile-de-France](#)



Vols de nuit à Roissy à quand un couvre-feu ?

Roissy est le triste champion d'Europe des vols de nuit, avec un trafic nocturne double de ses concurrents Francfort, Heathrow ou Schiphol !



50% de ces survols sont le fait des cargos (très bruyants), transportant en particulier du fret express © Pixabay - Danilo Bueno

Les vols de nuit, 12 % du trafic de Roissy, sont responsables de 65 % de l'impact sur la santé exprimé en années de vie en bonne santé perdues (Bruitparif), en raison de fortes perturbations du sommeil : difficultés d'endormissement, sommeil écourté ou fragmenté, sensation de fatigue au réveil, stress chronique, prise de médicaments (somnifères, antidépresseurs). Le risque de maladies cardiovasculaires est fortement accru (Étude DEBATS).

805 000 riverains de Roissy sont concernés la nuit par un dépassement des valeurs-guides de l'OMS pour le bruit aérien. C'est un véritable problème de santé publique !

L'étude d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE) en cours, visant à réduire la pollution sonore autour de Roissy par le biais de restrictions d'exploitation – arrêté ministériel pouvant interdire certaines catégories d'avions bruyants, restreindre le trafic de l'aéroport et instaurer un couvre-feu – fait l'objet d'attentes fortes des riverains, des associations et de certains élus. Ils demandent un plafonnement global de l'aéroport à 440 000 mouvements par an (vs 505 000 mouvements en 2019), une réduction immédiate des vols entre 22 heures et 6 heures à 30 000 mouvements et la planification d'un couvre-feu.

/ Françoise BROCHOT
Présidente de l'[ADVOCNAR](#) ✉

Couvre-feu à Orly : un arbitrage contre les riverains !

Certes, contrairement à celui de Roissy, l'aéroport d'Orly bénéficie d'un couvre-feu de six heures et demie consécutives et ne supporte environ que le quart des mouvements recensés la nuit à Roissy. Mais c'est la plateforme européenne la plus enclavée dans le tissu urbain et ses pistes ont été construites sur l'ancien centre-ville de Paray-Vieille-Poste, y compris son cimetière que l'on a dû déplacer !

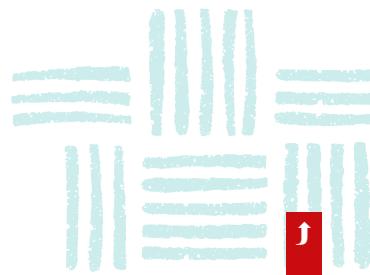
La directive européenne bruit de 2002 a suscité chez les riverains beaucoup d'espoirs, mais il a fallu attendre près de deux décennies pour que CSB et PPBE, qui doivent être révisés tous les cinq ans, acquièrent un petit début d'efficacité. Ce fut le cas du PPBE-Orly 2018-2023 qui, même adopté hors délais, comporte enfin une mesure concrète : la réduction de 6 dB du bruit la nuit.

Les vols de nuit sont en effet le sujet le plus sensible. Pour les riverains, c'est la nuisance qui affecte le plus leur santé alors que le modèle économique de compagnies majeures à Roissy et Orly est précisément fondé sur ces vols de nuit : le fret express de FedEx doit impérativement être livré dans les 24 heures et le mode de fonctionnement *low cost* de Transavia, dont les avions effectuent un maximum de rotations entre aéroports tous les jours, accumule ainsi fatallement d'importants retards.

Après un long processus d'études (EIAE) et de concertation du public, le ministre a enfin tranché le 4 juillet pour une réduction de... seulement 0,2 à 0,5 dB par rapport à la situation au fil de l'eau. Et ce malgré une forte mobilisation avec les associations de plus de 250 élus. Une démonstration de plus de la puissance du lobby aérien dans notre pays !

Les CSB (cartes stratégiques du bruit) et PPBE (Plan de prévention du bruit dans l'environnement) sont les deux outils de mise en œuvre de la directive bruit de 2002. Quand les mesures de réduction du bruit actées par les PPBE comportent des restrictions d'exploitation, les directives européennes imposent la réalisation d'une EIAE (Étude d'impact selon l'approche équilibrée).

/ Claude CARSAC
Chargé de mission Bruit à [FNE](#) ✉



Lac de Créteil

un nouveau départ

Depuis un an, sous la houlette de Grand Paris Sud-Est Avenir et de la ville de Créteil, un plan ambitieux d'amélioration de la qualité du lac et de ses abords immédiats se met en place.

Inséré entre la Marne, au nord-est, la Seine, à l'ouest, et le Mont-Mesly, au sud-est, le lac de Créteil est la pièce maîtresse de l'île de loisirs du même nom. Il a été créé de toutes pièces, à la fin des années 1970, à partir d'une gravière avec une surface de 42 hectares et une profondeur moyenne de 5,5 m. Il est entouré, sur une vingtaine d'hectares, d'un parc destiné aux loisirs, mais où la biodiversité occupe une place d'autant plus significative que l'ensemble lac et parc est situé en première couronne parisienne, c'est-à-dire en zone très dense, *a priori* peu favorable à la biodiversité. Pourtant, le site est reconnu comme un haut lieu de l'ornithologie : il accueille une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2 (ZNIEFF 2) et on y rencontre des espèces vulnérables comme le Blongios nain et la Sterne pierregarin. Et la tendance à la hausse de la richesse spécifique du lieu se maintient, comme en témoignent les recensements réguliers de la faune et de la flore conduits par des naturalistes indépendants et des associations telles que Nature et Société. Tout cela ne procède pas du hasard : la mise en place de la gestion différenciée par la direction de l'île de loisirs et le département du Val-de-Marne ainsi que la création de La Végétale, qui établit une connexion avec la forêt de Notre-Dame, créent des conditions favorables à l'épanouissement de la biodiversité en zone urbaine.

POLLUTION ET EUTROPHISATION

Le lac connaît toutefois des problèmes de pollution, induits par les divers mécanismes qui l'alimentent en eau. Le plus important en volume est sa connexion avec les eaux souterraines dont l'état chimique est majoritairement médiocre dans tout le bassin Seine-Normandie. Le lac reçoit également des eaux de ruissellement

en provenance du Mont-Mesly et, plus surprenant, des eaux usées domestiques en raison de la non-conformité des branchements d'évacuation de nombreux immeubles alentour, sans compter des déversements accidentels ou volontaires de substances polluantes variées. Résultat, le lac connaît, comme souvent, un phénomène d'eutrophisation qui induit, pendant les périodes chaudes, des blooms de phytoplanctons et de cyanobactéries.

ASSAINIR, EMBELLIR, PARTAGER

Depuis un an, sous la houlette de Grand Paris Sud-Est Avenir et de la ville de Créteil, un plan ambitieux d'amélioration de la qualité du lac et de ses abords immédiats se met en place. L'objectif est de supprimer toutes les sources de pollution de surface via, notamment, d'importants investissements pour l'élimination des centaines de systèmes d'évacuation des eaux non conformes. Il est également envisagé de recourir à des solutions écologiques pour lutter contre l'eutrophisation, et une renaturation des berges est prévue. Un conseil du lac a été créé afin de suivre les opérations, c'est-à-dire les critiquer et les amender ; il regroupe les acteurs institutionnels directement concernés, des scientifiques et des associations. Le plan est baptisé « Projet lac 2027. Assainir, embellir, partager », mais gageons qu'il faudra plus de trois ans pour voir les premiers résultats concrets sur la qualité de l'eau et de la biodiversité. Et aussi beaucoup de doigté et de créativité pour conforter les acquis en matière de faune et de flore.

/ Luc ABBADIE et Anne DIELEMAN

Association [Nature & Société](#) 



Vous êtes bien à Créteil ! La roselière sur le lac © Nature et Société



Pour une écologie qui ne laisse personne de côté

Dans le cadre de son groupe de travail « Écologie populaire » FNE Ile-de-France veut construire une transition écologique qui soit réellement inclusive et qui tienne compte des vécus de toutes et tous. Dans cette perspective *Liaison* donne aujourd’hui la parole à l’association ATD Quart Monde avec laquelle FNE Ile-de-France a noué un dialogue fructueux.

ÇA DONNE DU SENS À SA VIE D'AGIR POUR LA PLANÈTE. QUAND ON A DES ENNUIS DANS LA TÊTE, C'EST DIFFICILE DE FAIRE DES CHOSES, MAIS IL SUFFIT DE FAIRE UN PETIT PAS POUR COMMENCER. JE FAIS PARTIE DES GENS D'EN BAS, CEUX QU'ON NE VEUT PAS ENTENDRE. POUR MOI, IL EST VITAL D'AGIR. POUR NOS ENFANTS ET PETITS-ENFANTS, POUR LA GÉNÉRATION FUTURE.

témoigne une personne en situation de grande pauvreté lors d'une rencontre sur l'écologie organisée par ATD Quart Monde.

CASSER LES PRÉJUGÉS

Prendre en compte les personnes les plus pauvres dans l’écologie, c’est avant tout casser les idées fausses qui les entourent. Contrairement à des préjugés tenaces, les personnes les plus pauvres adoptent majoritairement des pratiques de sobriété écologiques et sont concernées, comme le reste de la population, par les changements climatiques et environnementaux. Elles doivent être écoutées et entendues comme possédant des savoirs et des compétences qui peuvent être utiles pour toutes et tous.

Dans la construction de politiques publiques environnementales, leurs expériences ne sont pas prises en compte et les solutions ne sont donc pas adaptées à la réalité. Elles tendent à intensifier la pauvreté au lieu de l’atténuer. Elles doivent d’autant plus être écoutées qu’elles sont parmi les plus touchées par le dérèglement climatique alors qu’elles ont une

empreinte carbone plus faible (les 10 % des ménages les plus pauvres en France émettent 15 tonnes de gaz à effet de serre contre 40 tonnes pour les 10 % des ménages les plus riches. Données du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en 2024).

CONSTRUIRE ENSEMBLE LA PARTICIPATION DE TOUTES ET TOUS

Fort de ce constat, ATD Quart Monde agit pour créer des espaces de rencontre et de coconstruction, en insistant sur l’importance des conditions de participation :

- ➔ Rencontres entre professionnels de l’écologie, membres d’ATD Quart Monde et personnes en grande pauvreté;
- ➔ Croisements des savoirs et des pratiques, où chercheurs, professionnels et militants Quart Monde élaborent collectivement de nouveaux savoirs;
- ➔ Mais aussi des projets construits avec les

personnes les plus exclues : construction d’habitats partagés, durables et solidaires (projet-pilote « Aujourd’hui tissons demain »); animation de jardins partagés et repas partagés; marché à prix libre de produits bio; etc.

Ces travaux prennent en compte toutes les dimensions souvent invisibles de la pauvreté : maltraitance institutionnelle, privations matérielles, peurs, souffrances, isolement, contraintes de temps et d’espace, compétences non reconnues, dégradation de la santé... C'est à partir de cette réalité complète qu'il devient possible de concevoir des projets et des politiques publiques justes et efficaces. En janvier 2026 paraîtra également l’ouvrage *En finir avec les idées fausses sur la pauvreté – spécial écologie*, fruit de ce travail collectif.

/ L'équipe Écologie et Grande Pauvreté d'ATD Quart Monde France



© ATD Quart Monde



Une journée de réflexion sur les enjeux liés à l’alimentation à la Maison partagée de Nogent-le-Rotrou.

RELIER LES LUTTES

Depuis l’an dernier, FNE Ile-de-France a engagé le dialogue avec des associations du secteur de la solidarité comme ATD Quart Monde pour ouvrir de nouvelles pistes d’action et enrichir les partenariats de projets.

Encore trop peu présente dans le débat public, cette approche nous semble essentielle : relier la lutte contre la pauvreté et l’action pour l’environnement, en considérant les personnes les plus précaires non pas comme des bénéficiaires passifs, mais comme des actrices et acteurs à part entière de la transformation écologique.



Le jardin partagé animé par le groupe local ATD Quart Monde de Dijon.





UN THRILLER ÉCOLOGIQUE PERCUTANT

Une fois n'est pas coutume, *Liaison* vous présente un roman policier à connotation écologique, ce qui est rare, mais passionnant. L'auteur, Olivier Norek, ancien policier, a eu un de ses livres sélectionnés *Les Guerriers de l'hiver* pour le Goncourt 2024.

Impact dénonce ouvertement les pollutions chimiques issues d'activités industrielles pétrolières et leurs conséquences en santé. Il utilise comme fil conducteur la révolte d'un homme qui se transforme en écoterroriste sachant distinguer, néanmoins, le bien du mal. Cet homme crée une association Greenwar qui va tenter par des moyens illicites de faire plier les puissants à tel point qu'elle fait douter fortement les moyens de justice et de police lancés à ses trousses.

C'est une uchronie qui se déroule à un rythme endiablé fascinant le lecteur.

Impact d'Olivier Norek, thriller, 2021, Éditeur Pocket, 320 pages, 9 €.

L'ARBRE, UN ENJEU VITAL

À l'heure du réchauffement climatique et des étés caniculaires, l'arbre est devenu un enjeu vital et politique, autant qu'esthétique, pour nos villes et territoires urbanisés. Les appels à planter se multiplient : « forêts urbaines », transplantation de vieux arbres, « renaturation ». Réalisés dans la précipitation, ces projets de verdissement sont trop souvent nocifs pour les arbres qu'ils prétendent valoriser et contre-productifs pour nos villes.

Ce livre nous invite à mieux comprendre le rôle et les exigences de nos arbres. Il donne des clés pour réagir aux effets de mode, afin de ramener du bon sens dans notre rapport aux arbres. Il est urgent d'agir en toute connaissance pour que nos arbres s'épanouissent sans entraves, donnent le meilleur d'eux-mêmes et constituent un riche patrimoine naturel.

Abondamment illustré, ce livre revisite des aménagements réalisés il y a quelques années et donne ainsi à voir de belles réussites ou des échecs piteux, tant il est vrai que la « renaturation » ne peut s'apprécier que dans le temps long, souvent bien différent du temps politique.

L'auteure, Caroline Mollié, est architecte paysagiste et a conduit, pendant plus de dix ans, au ministère de l'Environnement, un programme de protection et de valorisation de l'arbre en ville.

À l'ombre des arbres, planter la ville pour demain de Caroline Mollié, Éditions Delachaux et Niestlé, 2023, 208 pages, 25 €.

liaison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement

Publié avec le concours du conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : L. Blanchard

Comité de rédaction : J. Buisson, M. Colin, M. Denis, C. Giobellina, P. Latka, A. Le Manchec, I. Lledo, M. Martin-Dupray, J-P. Moulin, C. Nedelec, I. Nenner, F. Redon, M. Riottot, H. Smit, D. Védy.

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34
ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Décembre 2025

N° Commission Paritaire : 0124 G 81563

Imprimé par Le Réveil de la Marne - 4 rue Henri Dunant, 51200 Epernay
Imprimé sur papier PEFC

Prix de vente du numéro : 5 euros



Ce numéro de *Liaison* a été financé par l'ADEME.



France Nature Environnement
Ile-de-France



fne_idf



fneidfbksy.social

DESIGNED BY TAUrine ART



DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (4 numéros par an)

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à FNE Ile-de-France,
2 rue du dessous des Berges 75013 Paris.